

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 08 février 2018

18 h 00 – mairie de Lézinière – Saint Andéol de Clerguemort

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 21	L'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2018, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.
<b><u>Présents</u></b> : 13	<b><u>Présents</u></b> : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Miriam ROESSEL, Alain VENTURA
<b><u>Votants</u></b> : 16	<b><u>Représentés</u></b> : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Josette ROUX <b><u>Absents</u></b> : Marc GOURDON, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Anne-Marie DIDIER, Frédéric NADLER <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Miriam ROESSEL

---

### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2017**

Il est nécessaire de corriger un passage sur le temps de travail des cuisinières de l'école pour mieux rendre compte des débats :

*« Le fait que tous les repas (Abrits + St-Privat) sont préparés avec des produits frais nécessitant un temps de mise en place plus long n'est sans doute pas la seule cause de cette augmentation du temps de travail nécessaire à la préparation des repas. L'employée communale de St Privat vient chercher les repas à 10h45, ce qui demande aux cantinières de commencer assez tôt pour que les repas soient prêts, et la liaison chaude assurée. Un gain de temps de travail pourra être trouvé si l'employé communale de St-Privat peut déplacer son horaire vers 11h15 ou 11h30. M. le Maire verra avec la commune de St Privat pour modifier ces horaires, en tenant compte du temps de préparation de repas à partir de produits frais bruts. »*

Cette modification étant prise en compte, le compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### ➤ **Conventions entre la commune de Ventalon en Cévennes et l'association Trait d'Union**

Camille LECAT présente le sujet. La commune a une convention en cours avec l'association Trait d'Union. Cette convention porte sur la participation aux frais d'entretien du multi-accueil (crèche) situé au Temple.

Concernant cette convention, le coût actuel mis à la charge de TU est de 75€/mois. Compte tenu de l'ouverture du multi-accueil à 4jrs/sem, il convient de passer ce coût à 150€/mois.

Une seconde convention est proposée pour la mise en place d'un transport passerelle de jeunes enfants entre l'école et le multi-accueil, ce transport étant assuré par un agent de la commune sous la responsabilité de la commune, avec le véhicule personnel de l'agent qui sera assuré par la commune concernant l'usage professionnel. Les conseillers débattent du chiffrage du coût de ce service (environ 400 € pour l'assurance qui fonctionnera pour tous les véhicules personnels des agents utilisés à titre professionnel).

Les 2 conventions sont adoptées à l'unanimité.

## **➤ Plan local d'urbanisme : information de la décision du Maire d'un avenant de transfert du marché à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère**

La compétence PLU a été transférée à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML). L'élaboration du PLU communal de Ventalon en Cévennes est donc assurée par la CCCML. Par décision du maire, en vertu de la délégation générale qui lui a été accordée par le Conseil Municipal, un avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage du marché avec Oc'Téha a été signé. Le Conseil Municipal est informé de cet avenant et n'a pas à délibérer sur la question. Alain VENTURA fait l'historique du transfert de cette compétence. La commune de Ventalon en Cévennes n'était pas favorable au transfert de cette compétence mais d'un point de vue légal, il n'est maintenant plus possible de s'opposer à ce transfert.

Il est nécessaire de se réunir pour étudier le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et avancer sur l'élaboration du PLU. Le PADD est une phase centrale de l'élaboration du PLU. Les modalités d'association des habitants sont évoquées. La concertation avec les habitants est une nécessité et il est nécessaire de distinguer les réunions d'information et de concertation. Les habitants veulent être acteurs des projets de développement de leur territoire. Plusieurs d'entre eux ont déjà fait parvenir des avis très constructifs et souhaitent être associés. Cette concertation nécessitera de la méthodologie, du temps et de la neutralité.

Le bureau d'études doit-il être l'animateur de ces réunions ? Le bureau d'études dispose des compétences pour mener à bien ces réunions car l'animation d'un tel projet est très technique mais le cas échéant, le coût devra être chiffré car cela n'est pas prévu dans le marché initial.

Après débat, les élus décident d'élargir la « commission PLU » : un groupe de travail sera créé avec tous les membres du conseil municipal et tous les habitants qui le souhaitent. Il est convenu qu'un appel à la population sera publié sur le blog. Véronique NUNGE se chargera de rédiger l'article. Les habitants auront jusqu'au 20 mars pour s'inscrire dans ce groupe de travail.

## **➤ Contrat territorial**

Il s'agit du contrat passé avec le Département concernant les subventions des projets d'investissement des trois années à venir. Un point est fait sur les projets déposés, leur instruction technique et sur la stratégie à adopter lors des négociations (le 1<sup>er</sup> mars à 14h puis le 20 mars à 10h à St-Germain de Calberte). Les projets sont en effet hiérarchisés et tous ne seront pas retenus. Ils sont répartis entre les thématiques suivantes : eau, logement ou voirie.

Les projets envisagés par la commune de Ventalon en Cévennes sont les suivants :

- Programme de voirie 2018-2020
- Réhabilitation d'un bâtiment communal à Sambuget
- Mise en sécurité des bâtiments du Crespin et du Cros
- Acquisitions foncières et protection des captages AEP zone St-Frézal de Ventalon 1 bis
- Réalisation d'une UDI structurante sur le bassin versant Gardon de St-Frézal de Ventalon2
- Acquisition et restauration du moulin de Salson
- Régularisation de 8 nouveaux captages AEP
- Rénovation thermique de 3 logements communaux
- Mise aux normes potabilité distribution AEP
- Renforcement de l'UDI de l'Espinassas
- Création d'un logement social
- Régularisation des captages AEP zone St-Frézal de Ventalon -1
- Création de parkings à Sambuget et Lézinière + accès au bâtiment de Sambuget
- Création d'un assainissement collectif à l'Espinassas
- Mise en sécurité de la ruine de l'Espinassas
- Construction d'un tunnel d'élevage

Alain VENTURA précise que d'autres aides, en plus de celles du Département, peuvent être obtenues pour financer ces projets (par exemple aides de l'Agence de l'Eau RMC, de la DETR). Camille LECAT relate l'avis des services techniques du SATEP sur la priorisation des projets AEP. Les projets de St Frézal de Ventalon, dont l'état d'avancement est plus important que ceux de St Andéol de Clerguemort, seront sûrement retenus.

Les élus débattent de la hiérarchisation des projets. Finalement il est décidé qu'un mail sera envoyé à tous les conseillers avec les fiches projets afin que chaque élu fasse connaître au Maire son avis sur les projets qu'il estime prioritaires. Cela permettra au Maire de définir une stratégie avant les réunions avec le Département.

Un débat a lieu sur la construction d'un tunnel d'élevage et sur la nécessité que les projets présentés ne soient pas individualisés mais servent la commune tout entière. Quel est le projet de la commune en l'occurrence ? Rouvrir des terres sur St Andéol. Il sera nécessaire de se pencher plus avant sur la faisabilité de ce projet et sur les modalités de mise à disposition de ce tunnel.

### ➤ **Programme de voirie**

La liste des chantiers prévus avec les montants HT est présentée et fait suite à la présentation ayant eu lieu au conseil municipal du mois de décembre. Les chantiers sont nombreux. Ils ont été priorisés. Alain VENTURA et Jean-Claude DAUTRY expliquent l'important travail qui a été fait.

Les projets prioritaires sont les suivants :

- L'Adrech (avec glissières de sécurité Loubreyrou)
- Le Pré Neuf
- Les Espérelles
- Pénens/ Plan de la Fougasse
- Leyris Haut/Leyris Bas
- Entre virage épingle et LENFANT
- Lézinié/Sambuget (1ère tranche avec glissières)
- Buse sur Lézinié

Le conseil est invité à accorder une délégation ponctuelle au Maire pour la passation des marchés dans le cadre du groupement de commande avec le SDEE.

La délégation au Maire est votée à l'unanimité.

### ➤ **Choix du notaire acquisition d'une partie parcelle 134B137**

La commune a délibéré le 30/06/2017 pour :

- 1) acquérir pour l'euro symbolique à l'indivision LADE / BIDAULT dans le cadre de leur achat du Mas de Mathée une partie de la parcelle 134 B 137 sur laquelle se trouve la voirie communale, sachant que les frais de géomètre seront à charge de la commune.
- 2) donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette acquisition.

Les travaux de géomètres ont été confiés par M. le Maire au cabinet Bbass.

Les acheteurs LADE/ BIDAULT se sont retirés. Le vendeur M. NADLER a trouvé d'autres acheteurs.

Il convient d'acquérir pour l'euro symbolique lesdites parcelles à M. NADLER et de désigner le notaire : SCP DANFLOUS-THEROND – BIANCHI – PROST, Notaires associés à BELLEGARDE (30 127).

Cette décision est votée pour à l'unanimité.

### ➤ **Ressources humaines**

### 1. Recrutement secrétariat commune

Nadine KIRSCHLEGER a repris ses fonctions le 15 janvier 2018 suite à son congé maternité. Elle travaille à 60 %, les lundis, mardis et jeudis à la mairie de St Frézal de Ventalon. Evelyne BEURAIN-MARTINS a trouvé un poste à temps plein dans une autre commune n'a donc pas donné suite à la proposition de CDD de 6 mois qui lui avait été faite. La commune de Ventalon en Cévennes s'engage dans une procédure de recrutement afin de recruter un agent en CDD à temps partiel pour compléter le secrétariat administratif.

Il convient de délibérer pour ouvrir un poste en CDD d'un an pour accroissement temporaire d'activité.

La délibération est votée à l'unanimité.

### 2. Accroissement temps de travail cuisinières école

Il convient de délibérer pour modifier le temps de travail annualisé des agents contractuels Véronique VENTURELLI et Mireille STEINFELD. Considérant le nombre supplémentaire de repas, il convient d'ajouter 3h/sem pour chaque agent (soit 108 heures supplémentaires sur les 36 semaines travaillées, à chacune des deux agents).

Un débat a lieu sur le risque pris par la commune en modifiant le temps de travail des agents si la commune de Saint Privat décidait de mettre fin à sa demande de fourniture de repas. Il sera demandé à la commune de St Privat de s'engager sur 3 ans.

La délibération est votée à l'unanimité.

### 3. Convention de mise à disposition de deux agents de la CCCML à la commune.

Il s'agit de Magali MARTINEZ (2h/sem) et de Marie DEBIERE (2h/sem), qui sont mises à disposition pour leur travail sur le « Vent des Bancelles ».

Cette convention est votée à l'unanimité.

#### ➤ Politique des chemins de randonnée

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal du fait de l'absence de Marie-Christine LIEBER qui a suivi ce projet.

#### ➤ Création d'une commission d'études relative à la construction d'une bergerie à St Andéol de Clerguemort

Emilie MERMET-BOUVIER présente le sujet aux élus lors de la séance.

Le projet de ferme de reconquête a été abandonné du fait de son coût et de divers problèmes juridiques (propriété des terres).

Il est proposé de créer une commission d'études relative à la construction d'une bergerie sur St Andéol de Clerguemort pour permettre aux éleveurs de St Frézal de Ventalon de faire pâturer leurs troupeaux à distance de leur siège d'exploitation.

Un tunnel d'élevage pourrait être un moyen pour attirer les troupeaux sur St Andéol (coût estimatif : environ 18 000 €).

Emilie propose aux élus qui le souhaitent de participer à cette commission.

Loïc JEANJEAN, Céline MATHIEU, Frédéric MOUREAU et peut-être Solène RENARD en feront partie selon leurs disponibilités.

#### ➤ Demande de financement exceptionnel Société de chasse St-Maurice/ St-Frézal

La commune a reçu une demande de financement de la société de chasse de Saint Maurice / Saint Frézal concernant l'achat d'une chambre froide pour l'équipe de chasse des Bastides.

Un débat a lieu sur cette question. Après vote, la demande est rejetée (15 voix contre, 1 voix pour).

Les élus votent à l'unanimité une motion pour demander à l'Etat d'assurer sa mission de protection des personnes et des biens au vu des dégâts causés par les sangliers et de mettre en œuvre les moyens pour ce faire.

### ➤ **Information du Maire : modalités de l'enquête d'utilité publique du schéma directeur d'assainissement de St Andéol et point sur les procédures de régularisation des captages de St Fréal**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet aux élus lors de la séance.

Une réunion avec la commissaire enquêtrice en charge de la mise en place de l'enquête publique pour le schéma directeur d'assainissement de St Andéol est prévue lundi 12 février 2018. L'enquête d'utilité publique durera un mois et aura lieu en avril 2018.

La procédure de régularisation des captages suit son cours. Le dossier a été reçu par l'Agence de l'Eau RMC.

### ➤ **Questions diverses**

#### - **Avance de subvention pour l'ASA-DFCI**

L'association rencontre actuellement quelques soucis de trésorerie. Des retards de paiement et des dépenses supplémentaires (dues notamment au vol de matériel subi par l'ASA-DFCI) sont notamment en cause.

Une avance de subvention à l'ASA-DFCI d'un montant de 8 000 € est votée avec 1 abstention, et sachant que Alain VENTURA et Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS ne prennent pas part au vote.

#### - **Délibérations autorisant le paiement de factures en investissement avant le vote du budget 2018 (budget principal et budget AEP)**

Le budget 2018 n'étant pas encore voté, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser le paiement de factures en investissement dans la limite de 25 % des dépenses du budget précédent, pour les budgets principal et AEP.

Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

#### - **Capture des chiens errants**

Frédéric MOUREAU fait un point sur le sujet. Il a pu capturer un chien dans une cage placée sur son terrain. Ce chien a été apporté à la fourrière animale. C'est le deuxième chien errant capturé sur la commune. Camille LECAT retrace l'historique des débats avec le Parc National des Cévennes concernant la capture de ces chiens. La meute de chiens errants serait constituée de 6 ou 7 chiens. Une identification doit être faite pour savoir si ces chiens sont pucés.

#### - **Réflexion sur les Travaux d'Intérêts Généraux**

Véronique NUNGE intervient sur les Travaux d'Intérêts Généraux. Ce sont aux communes de proposer des missions de ce type. Il faut prendre contact avec les services judiciaires et se pencher sur les missions envisageables pour la commune de Ventalon en Cévennes. Les modalités pratiques (hébergement, mobilité, encadrement) sont à creuser. Véronique prendra contact avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation). Si ces contacts sont positifs, la commune s'engagera plus avant dans ce dispositif.

#### - **Gendarmerie du Collet de Dèze**

Jacques HUGON a participé à la rencontre organisée par la Gendarmerie. Il relate cette rencontre.

- Tableau électrique de la salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

Jacques HUGON évoque les défaillances de ce tableau électrique qui a finalement été réparé.  
La problématique du raccordement de la crèche est évoquée.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21h40.